



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : PRISE A BAIL D'UN BIEN DEPENDANT
DE L'IMMEUBLE SITUE 137, RUE DE FONTENAY
A VINCENNES (94300)**

**DÉCISION N° AU-19-484
EN DATE DU 09 DECEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, propriétaire d'un bien dépendant de l'immeuble situé 137, rue de Fontenay à Vincennes objet d'une opération d'aménagement dont les travaux ne débiteront que dans trois ans est disposé à le mettre à disposition de la commune à titre précaire pour une durée maximum de deux ans afin de permettre à cette dernière d'accueillir durant cette période une famille en grandes difficultés ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France une convention de mise à disposition à titre précaire d'un logement dépendant de l'immeuble sis, 137, rue de Fontenay à Vincennes (94300) à compter du 6 décembre 2019, pour une durée maximum de deux années, moyennant le versement d'une redevance annuelle de 8 423,33 €.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191209-lmc1H6947H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/12/2019 Date de Publication : 09/12/2019
